Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251218-2025_09_06-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2025-09-06

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Laurence Honoré

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 décembre 2025

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel.

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Jean-Ghislain Picault, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin.

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 13	Votants : 13
POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – SECURISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES – AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS DE LA REGION BRETAGNE

Rapporteur : Steven Perrichot, Adjoint

Afin de sécuriser les transports scolaires sur le territoire communal, la commune souhaite engager plusieurs projets d'aménagement :

- **Création d'une gare routière rue de l'Hermine**, destinée à améliorer la sécurité et l'organisation des transports scolaires des collégiens.
- **Aménagement d'arrêts de car en secteur rural**,
- **Équipements complémentaires éventuels** tels que des dispositifs vélos aux arrêts et/ou des cheminements piétons ou vélos pour sécuriser l'accès à ces arrêts.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du dispositif régional de subventionnement relatif aux aménagements d'arrêts de car du réseau BreizhGo, aux équipements vélos et aux cheminements sécurisés.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502230-20251218-2025_09_06-DE

Le technicien référent de la Région a conseillé de proposer au Conseil municipal une délibération cadre autorisant Madame le Maire à déposer toutes les demandes de subventions relatives à ces projets jusqu'à la fin de son mandat en mars 2026. Cette autorisation permettra de simplifier les démarches administratives et de garantir la continuité des projets. Une nouvelle délibération cadre devra être proposée au vote de la nouvelle équipe municipale au printemps 2026.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif de subventionnement de la Région Bretagne relatif aux aménagements d'arrêts de car du réseau BreizhGo, aux équipements vélos aux arrêts de car et/ou à l'aménagement de cheminements piétons ou vélos d'accès à ces arrêts,

Vu la nécessité de sécuriser les transports scolaires sur le territoire communal,

Considérant le projet de création d'une gare routière rue de l'Hermine,

Considérant les projets d'aménagement d'arrêts de car en secteur rural,

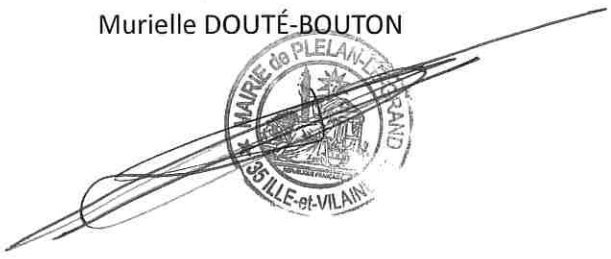
Considérant que ces projets s'inscrivent dans le cadre du mandat en cours, jusqu'en mars 2026, et nécessitent le dépôt de demandes de subventions auprès de la Région Bretagne,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à déposer, signer et transmettre toutes demandes de subventions auprès de la Région Bretagne relatives :**
  - **Au projet de gare routière rue de l'Hermine,**
  - **Aux projets d'aménagement d'arrêts de car en campagne,**
  - **Ainsi qu'à tout projet complémentaire visant la sécurisation des transports scolaires sur le territoire communal, et ce, jusqu'à la fin du mandat en mars 2026.**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de financement correspondant.**
- **D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces projets et à signer tout document afférent.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON



La Secrétaire de séance,
Laurence Honoré

